Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 36 (1900)

Heft: 46

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XXXVIme ANNÉE

N° 46.

LAUSANNE

17 novembre 1900.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez ce qui est bon.

SOMMAIRE: *Les Ecoles normales à l'Exposition universelle de 1900. — Glanures historiques. — Chronique scolaire: Jura bernois, Neuchâtel, Valais, Vaud, Berne. Variété. — Partie pratique: Leçon de choses. — Sciences naturelles. — Composition. — Dictées. — Récitation. — Comptabilité. — Bibliographie.*

LES ÉCOLES NORMALES A L'EXPOSITION UNIVERSELLE *de 1900.*

III. Les Ecoles normales supérieures d'enseignement primaire. — Ces Ecoles, au nombre de deux, ont pour mission d'assurer le recrutement du personnel enseignant dans les Ecoles normales primaires et dans les Ecoles primaires supérieures. Elles ont été fondées par l'Etat. Il n'en existe pas de semblables dans aucun pays, parce que les professeurs des Ecoles normales, dans les autres pays, étudient généralement à l'Université. La France a eu l'ingénieuse inspiration d'organiser pour l'enseignement dans les Ecoles normales primaires, ainsi que pour les fonctions d'inspecteur et d'inspectrice primaire, un enseignement spécial. Ces deux Ecoles furent ouvertes en 1880, et elles constituent aujourd'hui, au point de vue de l'enseignement primaire, une des œuvres capitales de la troisième République.

a) L'Ecole de Fontenay-aux-Roses, pour les institutrices des Ecoles normales fut ouverte la première en 1880, sous le ministère de J. Ferry. On sait que ce fut cet établissement qui eut l'honneur d'être dirigé par l'Inspecteur général Pécaut, l'un des grands pédagogues de France. L'enseignement est donné en ce moment à 43 élèves, réparties sur trois années, et qui ne sont admises que si elles ont 19 ans au moins, 25 ans au plus. Elles doivent être munies du brevet ou du diplôme de bachelier, d'institutrices. Depuis 1880, cette Ecole a fourni 67 directrices d'Ecoles normales, 20 directrices d'Ecoles primaires supérieures, 276 professeurs d'Ecoles normales et 76 professeurs d'Ecoles primaires supérieures, 3 professeurs secondaires.

Nous avons trouvé peu de chose à l'Exposition concernant l'Ecole de Fontenay-aux-Roses ; une série de travaux pratiques, quelques spécimens de cahiers d'élèves, mais nous sommes allé voir l'établissement situé à une heure de Paris, dans un ravissant paysage. Les locaux sont vastes et bien éclairés, les leçons sont données par des professeurs venant de Paris et toute l'organisation (plans d'études, division du travail, etc.) nous a paru excellente. La directrice actuelle, Mme Dejean de la Bâtie, a bien voulu nous faire parcourir les salles d'études et les divers locaux, et nous fournir toutes les explications sur le rôle de cette importante Ecole. Une place est faite aux exercices pédagogiques pratiques. Pendant plusieurs semaines, les élèves-maîtresses sont envoyées tour à tour dans une Ecole communale de Paris, où elles sont les objets de la bienveillance des institutrices et des inspecteurs, où elles reçoivent la visite de leurs professeurs, et au terme de ce stage, chaque élève remet, à sa directrice, un rapport sur son activité.

b) Ecole de Saint-Cloud, pour professeurs et directeurs d'Ecoles normales.

Les services rendus par l'Ecole de Fontenay-aux-Roses furent si manifestes que le gouvernement éprouva le besoin d'étendre le bienfait de cette institution à l'enseignement des hommes. L'Ecole de Saint-Cloud s'ouvrit en mars 1882, dans les dépendances de l'ancien Château, et pendant dix-huit ans l'établissement fut dirigé par M. Jacoulet.

Les conditions d'admission sont les mêmes que dans la précédente Ecole. Toutefois Saint-Cloud admettait, au début, des étrangers comme élèves externes, mais cette catégorie d'élèves a été supprimée. Depuis 1884, l'Ecole spéciale de travaux manuels a été transférée dans cet établissement.

Chaque année, quelques élèves de Saint-Cloud sont choisis pour être envoyés à l'étranger afin d'y étudier l'anglais ou l'allemand. Ces élèves y restent deux ans, après quoi ils passent un examen spécial qui leur donne qualité pour enseigner les langues étrangères dans les Ecoles normales. Ces élèves reçoivent de l'Etat une bourse à peu près égale aux traitements dont ils jouissent en France dans un poste de début. Cette décision a eu comme cause un rapide essor de l'enseignement des langues vivantes dans les Ecoles normales.

Les résultats de l'Ecole de Saint-Cloud sont très réjouissants : 406 élèves ont été préparés pour l'enseignement public, dont 182 professeurs d'Ecole normale et 68 inspecteurs primaires ; l'enseignement dans les Ecoles normales s'est relevé d'une façon notable.

Nous avons remarqué d'intéressantes conférences données aux élèves sur des questions de morale et de pédagogie faites spécialement en vue des fonctions futures des candidats, des études de psychologie de l'enfant, des renseignements détaillés sur l'administration scolaire, des leçons de topographie, de stéréotomie, et

bien d'autres faits qui témoignent de l'importance attachée à la préparation professionnelle des élèves.

Il n'est pas difficile de constater l'influence que ces deux Ecoles de Saint-Cloud et de Fontenay-aux-Roses doivent exercer sur tout l'enseignement primaire de la France, et il est certain que les progrès considérables, acquis dans ce domaine, sont dus en majeure partie à l'organisation de cet enseignement et aux excellents élèves qui sortent bien préparés de ces deux établissements supérieurs.

Il nous a été donné de parcourir aussi les salles de l'Ecole de Saint-Cloud, et nous avons pu observer la bonne installation et l'excellence d'un régime qui n'a rien de rigoureux, attendu qu'il est mitigé par toutes les libertés compatibles avec le bon ordre et le bien des études.

Ed. Quartier-la-Tente.

GLANURES HISTORIQUES *(suite)*.

ARZIER. — On a deux régents, tous deux assez chétifs faute d'en trouver de meilleurs vu la modicité des pensions. LL. EE. lors de l'établissement de celuy d'Arzier luy avait accordé un demi-char de vin rouge en Boumont, aujourd'huy on ne luy en donne plus qu'un quart de char ce qui diminue son petit bénéfice — oserais-je les supplier de faire attention à ce changement ?

ST-CERGUES. — A mon arrivée tout ce qu'on apprenoit dans les écoles aux enfants se bornait à lire, même assez mal, à réciter comme des perroquets (si je puis m'exprimer ainsi) quelques prières et une partie du petit catéchisme d'Osterval. Il n'était point question d'écriture, du chant des Psaumes. Le régent était à peu près le seul qui chantasse à l'Eglise, si je ne l'accompagnait. Il n'en est plus de même aujourd'huy. Comme la pension du régent se réduit à 24 écus, l'on ne saurait se flatter d'avoir un bon sujet pour maître d'école.

BEGNINS. — Il y a les écoles où les enfants apprennent à lire, à prier, à écrire, à chanter des Psaumes, le catéchisme et quelques uns à calculer.

On destine la jeunesse à garder le bétail ou comme on dit icy à être *bovairons*, c'est la grande éducation, c'est l'éducation générale et celle à laquelle ils sont voués dès leur plus tendre jeunesse, et cela au mépris des arrêts souverains qui ordonnent précisément d'avoir des bergers publics.

Le temps qu'ils passent avec leur bétail est partagé de la manière suivante : une partie est employée à dépouiller les arbres de leurs fruits, une autre à dormir et à laisser à leurs bêtes le soin de ravager les possessions ; une autre à s'assembler et à former entre eux un cercle pour jouer, pour renier, proférer des infamies et enfin se battre.

En hyver la jeunesse fréquente l'Ecole, mais hors de là ne s'occupe qu'à courir ou à se chauffer.

ST-LIVRES. — Les enfants nonobstant les observations ne fréquentent les écoles que dès que la campagne couverte de neige devient impraticable et les abandonnent et désertent au printemps aussitôt qu'elle devient praticable et oublient pendant environ 8 mois de l'année le peu qu'ils ont appris pendant l'hyver ainsi jusqu'à l'âge d'environ 16 ans. Ils ne daignent pas seulement conserver ce qu'ils savent et retombent aussy dans l'état de nature dans la plus crasse ignorance, source de la plupart des désordres qui arrivent dans la société.

CHRONIQUE SCOLAIRE

JURA BERNOIS. — **Ecoles professionnelles privées.** — Les élèves des écoles professionnelles privées ne sont pas dispensés des cours complémentaires.

— **Subsides pour soupes scolaires.** — Les communes qui désirent une subvention pour l'œuvre des soupes et des vêtements scolaires doivent adresser une demande à l'inspecteur de l'arrondissement. Dernier délai, 10 décembre 1900.

— **Subsides pour gratuité des livres et fournitures scolaires.** — Les demandes pour l'année courante doivent être adressées jusqu'au 25 novembre à l'inspecteur de l'arrondissement, aussi bien pour les écoles primaires que pour les écoles complémentaires.

— **Nominations.** — Au progymnase de Bienne, M. le Dr Sautebin. A l'université de Berne, MM. Dr Ph. Lotmar pour le droit romain, Dr Hermann Sahli pour la médecine interne, et Dr Emile Kurz pour les langues sémitiques. A la section pédagogique de l'université, M. le professeur Sutermeister, qui s'est retiré, a été remplacé par MM. les professeurs Walzel (littérature allemande contemporaine, exercices de style) et Tobler (lecture d'auteurs allemands contemporains et grammaire allemande).

— **Retraite de Mlle Meyrat.** — C'est le 4 novembre également qu'à St-Imier les autorités scolaires et municipales, le corps enseignant ont pris congé de Mlle Aline Meyrat, institutrice à l'école secondaire, qui se retire après cinquante années d'enseignement. D'excellentes paroles ont été prononcées par le Dr Cuttat, président, et par M. Frossard, directeur de l'école secondaire. Mlle Meyrat a répondu, tout émue par les louanges qui lui étaient adressées.

† **Mgr Bourquard.** — Mgr Bourquard, ancien directeur du collège catholique de Delle, est décédé dans cette ville. Il était né à Porrentruy et y avait fait ses premières études. Il fut vicaire-général du diocèse d'Angers sous Mgr Freppel. Il est l'auteur de divers ouvrages théologiques et d'une édition française de la petite bible de Businger, employée dans un grand nombre d'écoles.

Examens. — M. Louis Dupasquier, de Porrentruy, a subi avec succès ses examens de professeur de gymnase pour le latin, le français, le grec et la pédagogie.

Rétablissement de la scolarité de neuf ans. — L'assemblée communale du 11 novembre, à Delémont, a décidé de rétablir la scolarité de neuf ans pour toutes les écoles de la commune à partir du 1er avril 1902. Elle a décidé également la création de deux nouvelles classes pour recevoir les élèves de neu-

vième année scolaire et le surplus de classes surchargées. L'une sera confiée à un instituteur ayant 1800 fr. de traitement et l'autre à une institutrice payée 1200 fr.

L'abolition de la rétribution scolaire à l'école secondaire a également été adoptée, tandis que la suppression de l'écolage au progymnase a été renvoyée à une prochaine assemblée sur la proposition même de la commission de cet établissement.

BIENNE. — Le corps enseignant des classes primaires françaises de Bienne a décidé d'introduire, dans l'enseignement de la grammaire, les tolérances prévues par l'arrêté ministériel du 31 juillet 1900, rendu sur la proposition du conseil supérieur de l'instruction publique de la République française.

— **Vieux fer.** — En creusant le canal qui doit amener l'eau de l'Aar à l'usine électrique de Wangen, dans la Haute-Argovie, la drague a amené plusieurs morceaux de fer en forme de doubles pyramides quadrangulaires, telles qu'on en a déjà trouvé dans le Seeland, et dont le Dr Quiquerez attribuait la provenance aux anciens hauts fourneaux celtiques du Jura bernois. On suppose qu'un chargement de fer, conduit par des Gaulois ou Helvètes descendant l'Aar, a dû faire naufrage en cet endroit, éloigné aujourd'hui de cinquante mètres du lit actuel de la rivière. H. Gobat.

— **Simplification orthographique.** — A partir d'aujourd'hui 1er novembre, les soussignés enseigneront la grammaire française conformément à l'*arrêté ministériel du 31 juillet 1900, rendu sur la proposition du Conseil supérieur de l'instruction publique de la République française.*

Bienne, 1er novembre 1900.

(Sig.) Albert Baumgartner, E. Germiquet, Albert Huguenin, Th. Giauque, Abel Saunier, Ad. Schneiter, Fr. Colin, V. Meyer, Alb. Mathey, A. Kueffer, Ch. Saucy, A. Joray, A. Berlincourt, Ad. Schneider, instituteurs primaires; Mmes Ida Prêtre, Élise Hess, E. Jacob, L. Botteron, L. Moll, B. Zigerli, Fl. Meyer, C. Faehndrich, C. Zahler, C. Barth, J. Jaccard, B. Bueche, M. Raaflaub, institutrices primaires. A. B.

NEUCHATEL. — **Reconnaissance.** — Un dernier « au revoir » dit au bord d'une tombe, des fleurs déposées sur un cercueil, ce sont là des témoignages peu rares de reconnaissance accordés à des hommes auxquels nos populations, souvent généreuses, se plaisent à présenter de tels souhaits de gratitude. Témoignages hélas parfois tardifs et qui ne valent pas, par leurs effets, ceux qui, très heureusement et souvent aussi, sont donnés, de leur vivant, à ceux jugés dignes de les recevoir. C'est la réflexion que nous faisions l'autre jour en lisant dans la *Feuille d'Avis des Montagnes* le récit d'une manifestation d'un caractère tout intime qui avait eu lieu le jeudi 18 octobre aux Ponts-de-Martel, en l'honneur de M. Perrenaud, instituteur de la IIme classe mixte, arrivé à sa 25me année d'enseignement dans la localité.

Membres de la commission scolaire, collègues, anciens élèves et élèves actuels, se sont donné le mot pour témoigner ensemble leur reconnaissance sincère au jubilaire.

Chant de circonstance exécuté par les enfants de la classe, dans la salle discrètement et gracieusement décorée, chaude allocution de M. le Dr Numa Huguenin, président de la commission scolaire, différents ouvrages de prix et forts beaux couverts d'argenterie offerts en souvenir de cette journée, en fallait-il davantage pour prouver à notre collègue que pour la généreuse et active population des Ponts-de-Martel la reconnaissance n'est pas un vain mot?

Réconfortante manifestation qui honore également et ceux qui en furent les auteurs, et celui qui en fut l'objet.

Loi sur l'instruction publique.

La commission législative chargée par le Grand Conseil de l'examen du projet de loi sur l'instruction publique vient de se réunir au Château de Neuchâtel, sous

la présidence de M. Eugène Borel. En cette deuxième session, faite de trois longues séances, elle a terminé l'examen des articles du projet relatifs à l'enseignement primaire.

Résumons ici les principes qu'elle a votés, principes nouveaux ou principes pris dans le projet en discussion ou dans la loi actuelle :

Nombre des heures de leçons par semaine, 30 au maximum.

« Dans la règle » les horaires doivent accorder deux demi-journées de congé par semaine.

Durée légale des vacances, 8 à 10 semaines par année.

Les commissions scolaires peuvent accorder des congés pour travaux agricoles, congés dont elle fixera la durée. Les absences des élèves seront inscrites jour après jour et compteront dans le total des 500 absences qui aura pour effet de prolonger d'une année la scolarité obligatoire.

Age d'entrée à l'école complémentaire, 17 ans.

Tout enfant qui atteint l'âge de 6 ans révolus dans le courant de l'année civile doit entrer à l'école publique à l'ouverture de l'année scolaire. La première année se passe à l'école frœbelienne. Au bout de huit années de fréquentation des écoles, les élèves passent un examen obligatoire de sortie, sous la surveillance des commissions scolaires et d'un délégué de l'Etat. Les élèves qui obtiennent une bonne note à cet examen reçoivent un certificat d'études et sont libérés des écoles. Ceux qui, sans obtenir le certificat d'études, font preuve de connaissances suffisantes, sont également libérés. Quant aux élèves dont les connaissances sont jugées insuffisantes, ils sont astreints à suivre les leçons pendant une année encore. Il en est de même des élèves ayant un total de 500 absences (d'une demi-journée) pendant leurs huit années de scolarité. Toutefois, si ces derniers obtiennent le certificat d'études, ils seront libérés également au bout des huit années.

Deux arrivées tardives en classe, en une seule semaine, équivalent à une absence non justifiée.

Tout jeune homme ou toute jeune fille ayant atteint l'âge de 18 ans révolus peut se présenter aux examens pour l'obtention des brevets d'instituteur ou d'institutrice.

En cas de réussite, il lui est délivré un *brevet provisoire*, muni duquel le jeune instituteur peut être placé à la tête d'une classe, mais reste pendant deux ans *stagiaire* ; au bout de deux ans, nouvel examen portant essentiellement sur la pédagogie théorique et pratique et donnant droit au *brevet définitif*. Le jeune stagiaire serait placé sous la surveillance constante et sous la direction immédiate de l'inspecteur scolaire de sa circonscription, qui deviendrait pour ainsi dire son professeur de pédagogie.

Instituteurs et institutrices doivent au maximum 34 heures de leçons par semaine.

Favorable au principe du remplacement aux frais de l'Etat et des communes de l'instituteur malade ou empêché, la commission a chargé le département d'étudier la portée financière de cette disposition.

L'organisation de la caisse centrale de retraite pour la personnel de l'enseignement public sera déterminée dans un chapitre du Code scolaire. La question sera reprise plus tard, lorsque les études dont elle est l'objet seront terminées.

Bien que la question des traitements ait été l'objet d'une longue discussion, aucune décision n'a été prise. Le département a été chargé d'étudier la portée financière de diverses combinaisons. L'idée qui domine, est que le traitement initial est suffisant, mais il faudrait pouvoir augmenter sensiblement la haute paie et ne pas la répartir sur un trop grand nombre d'années.

Telles sont les décisions importantes prises dans cette session, qui vont être mises au point par la sous-commission nommée à cet effet, après quoi, la commission proprement dite sera convoquée à nouveau dans le courant de janvier

1901 pour aborder la question de l'enseignement secondaire qui sera sans doute l'objet d'une discussion plus longue, voire même plus chaude, des avis très différents s'étant, à son sujet, déjà fait jour.

Noiraigue, ce 29 octobre 1900. CH. HINTENLANG.

VALAIS. — Chers camarades, quels journaux pédagogiques accueillerons-nous dans notre demeure pour la nouvelle année scolaire qui vient de s'ouvrir?

A cette question que je vous pose, je vais, pour ma part, répondre ceci : Nous avons intérêt, avant tout, à nous abonner présentement aux deux organes suivants : l'*Ecole primaire* et l'*Educateur*. Il serait inutile de vous recommander d'une manière spéciale l'abonnement à l'*Ecole primaire*, car vous savez très bien que, selon les nouveaux statuts de la *Société valaisanne d'Education*, cet abonnement est obligatoire pour chaque instituteur voulant être membre actif de cette Société. Or, comme tous les régents valaisans, les révolutionnaires mêmes, tiennent, quoi qu'on en dise, à faire partie de la Société d'Education; tous recevront donc le modeste Bulletin du Valais, lequel, espérons-le, osera travailler quelque peu selon les vœux du corps enseignant à l'occasion de la prochaine révision de la loi. Je dis *quelque peu*, car, pour parler franchement, je prévois que son action se bornera à soutenir, tel qu'il sera conçu, le projet qui doit naître cet automne, et dont nous attendons impatiemment la publication.

A ce sujet, nous ne pourrons, nous, instituteurs, défendre nos desideratas et nos droits que dans un journal indépendant, et ce journal, c'est l'*Educateur*. — Mais, me direz-vous peut-être, cette revue n'est pas assez répandue en Valais pour y avoir quelque influence. — Pardon, chers collègues, je puis vous certifier que, malgré le nombre d'abonnés relativement petit que l'*Educateur* compte actuellement dans notre canton, il est *lu* déjà par une centaine de personnes; et parmi ces lecteurs, je place : nos inspecteurs primaires, nos professeurs des collèges et des Ecoles normales, et environ 60 à 70 régents et régentes. Je pourrais même au besoin vous citer quelques messieurs qui déconseillent ou défendent même à des instituteurs la lecture de l'*Educateur* et qui le lisent pourtant régulièrement eux-mêmes.

Voilà qui est raisonnable et logique, n'est-ce pas?

En revanche, je connais d'autres personnes, parmi les membres influents du clergé, qui trouvent que l'*Educateur* est un bon journal pédagogique.

Respect aux opinions larges et sincères!

Pendant ces deux dernières années, l'*Educateur* a déjà produit en Valais d'heureux effets. S'il n'a pas encore ébranlé bien fortement *Dame routine*, il lui a porté cependant quelques bons coups, en se faisant le zélé propagateur de saines théories pédagogiques et d'un système rationnel d'enseignement. Il a en tout cas, le précieux mérite d'avoir remué les idées dans notre monde scolaire — ainsi que dans les autres cantons romands, du reste — et d'avoir mis la puce à l'oreille aux bienheureux empiristes qui ne peuvent se mettre dans la tête l'idée qu'il faut *savoir évoluer*.

Lecteurs valaisans de l'*Educateur*, restons-lui donc fidèles et amenons-lui de nouveaux abonnés[1].

Conseillerai-je aux collègues qui lisent l'allemand de s'abonner au jeune organe pédagogique du Haut-Valais? Jugez plutôt vous-mêmes, Messieurs : Il y a deux ans que je tiens cette feuille; du mouvement pédagogique actuel dans le Bas-Valais, pas un seul mot!! Ce serait dangereux, paraît-il, de parler à nos collègues allemands des révolutionnaires du Bas..... Autre chose : l'hiver passé, M. Farquet a envoyé à ce journal une traduction de son article sur les traitements des régents,

[1] Pour s'abonner, s'adresser à *M. Marius Perrin, gérant de l'Educateur, la Gaîté, Lausanne*. — On peut avoir des abonnements de six mois.

N.-B. — Selon une récente décision du Comité, les membres de notre section abonnés à l'*Educateur* payeront à l'avenir 0 fr. 50 de moins de cotisation annuelle.

paru dans l'*Ecole primaire*. Le rédacteur lui renvoie cet article en lui disant qu'il considérait la question de l'augmentation des traitements comme secondaire!!!

U. GAILLAND.

VAUD. — **Lausanne.** — En octobre 1899, les cours complémentaires de Lausanne ont été réorganisés. Le nouveau mode mis en vigueur pendant l'hiver dernier a donné des résultats satisfaisants; aussi la Commission scolaire a-t-elle décidé de le maintenir pour l'hiver 1900-1901.

A cet effet, les jeunes gens de la ville, astreints à suivre les cours ont été répartis en dix groupes d'environ 15 élèves. Ils recevront chacun trois heures de leçons par semaine, soit dans la matinée, soit dans l'après-midi et dans la même salle; ces groupes passeront ainsi successivement en classe du lundi matin au vendredi soir. Un maître spécial est chargé de l'enseignement; c'est M. Eperon, ancien instituteur secondaire à Cossonay, qui avait déjà mené à bien la même tâche l'an passé; il est rétribué à raison de 2 fr. par heure de leçons.

D'autres cours sont donnés dans la banlieue et les hameaux: deux à la Croix-d'Ouchy; un à Cour; un à Chailly et un à Vers-chez-les-Blanc. Ils ont lieu le samedi après midi et sont dirigés par des instituteurs de la commune rétribués au même taux que le maître spécial.

Les cours ont commencé le 5 novembre; ils se termineront le 6 avril; à la fin décembre, il y aura une interruption de deux semaines en raison du travail plus intense amené par les fêtes de l'an dans les magasins et les ateliers et qui nécessitera davantage la présence des élèves chez eux.

Chose assez curieuse, bien que la population scolaire augmente d'année en année, le nombre des jeunes gens qui suivront les cours complémentaires est moins grand que l'hiver dernier. Ce fait provient de ce que davantage d'entre eux se sont fait inscrire pour les cours spéciaux institués par les sociétés et les corps de métier de notre ville, qui revêtent un caractère plus professionnel et, partant, plus utile aux apprentis; en outre, 85 jeunes gens ont été libérés de la fréquentation des leçons à la suite des examens qui ont eu lieu en mai et en octobre.

D'une manière générale, l'organisation dont l'essai se fait pour la deuxième fois a réussi; l'obligation de suivre les leçons pendant la journée n'a pas rencontré trop de difficultés; l'esprit général et le travail des élèves ont été satisfaisants. S'il continue d'en être ainsi, je crois qu'il serait avantageux d'avoir dans la suite, pour cet enseignement, un maître nommé à titre définitif qui pourrait aussi être chargé des cours complémentaires d'été. L. H.

BERNE. — **Loi sur l'éligibilité des femmes dans les commissions scolaires.** — Elle a été repoussée par le peuple dans la votation du 4 novembre dernier. Le district des Franches-Montagnes et un grand nombre de localités jurassiennes (Porrentruy, St-Imier, Delémont, Tramelan-dessus, Courrendlin) ont accepté le projet.

Un instituteur député. — M. Jacques Flückiger, instituteur à la Länggasse (Berne), a été nommé député au Grand Conseil bernois, le 4 novembre. C'est là un honneur pour le corps enseignant primaire. H. G.

Petite psychologie du rire. — Le rire n'est pas toujours caractérisé par le même son; il y a le rire en *a*, le rire en *é*, en *i*, etc. Or, il paraît que chaque rire correspond à un état moral particulier. Les personnes qui rient en *a*, sont franches, loyales, aiment le bruit et le mouvement Le rire en *e* est le propre des flegmatiques et des mélancoliques. Le rire en *i* est celui des enfants, des personnes naïves, serviables, dévouées, timides, irrésolues. Le rire en *o* indique la générosité, la hardiesse. Evitez ceux qui rient en *u* : ce sont des misanthropes.

PARTIE PRATIQUE

LEÇON DE CHOSE

Degré inférieur.

Le chou.

PLAN.

1. Introduction.
2. Description du chou : parties, forme, goût.
3. Son utilité et sa conservation.
4. Culture du chou.

1. INTRODUCTION. — Choisir comme but d'une promenade scolaire un « plantage ». Les enfants y remarquent des choux, des carottes, des raves, des betteraves, des haricots, etc. Ils nomment à tour de rôle celles de ces plantes qu'ils connaissent; ils indiquent leur utilité. — Mange-t-on chacune de ces plantes entières ? (Non ; on mange la graine des haricots, la racine des carottes et des raves, etc.). Nous allons nous occuper d'une plante dont on mange les feuilles. Qui connaît cette plante ? (Le chou). Y a-t-il d'autres plantes dont on mange les feuilles ? (La laitue, la chicorée, les épinards, etc.).

2. DESCRIPTION DU CHOU. — Qui a déjà aidé à sa maman à récolter les choux ? A quoi avez-vous distingué les choux des raves ? (ou des carottes ?) Les choux sont plus grands; ils ont une grosse *tête*.

a) La forme. — Connaissez-vous d'autres choses ayant une forme semblable à celle du chou? (Les pommes, les boules, la tête, etc.). Quelle est donc la forme du chou? (Le chou est sphérique). Les choux ont-ils tous la même forme? (Les uns sont sphériques, d'autres allongés, d'autres aplatis, etc.).

b) Les parties. — Par quoi est formée la tête du chou ? (Par les feuilles). Un chou a-t-il beaucoup de feuilles? Pouvons-nous les voir toutes? (Non). Pourquoi ? (Elles se recouvrent les unes les autres). Sont-elles de la même longueur ? Où sont les petites ? les grandes? Quelles sont les meilleures, les plus délicates ? Quelle est leur couleur ? leur forme ? (Elles sont vertes ou blanches ; elles sont arrondies ou allongées suivant l'espèce de chou ; le *pétiole* est très gros; les *nervures* sont saillantes; elles sont frisées ou lisses, etc.). A quoi sont rattachées les feuilles ? (Au tronc, à la tige). Quelle est la forme de cette tige ? (Elle est conique). Est-elle bonne à manger ? (Elle est très dure). Y a-t-il encore une autre partie du chou ? (Les racines, cachées dans la terre).

Quelles sont les parties du chou? (Les feuilles, le tronc ou la tige et la racine.

c) Le goût. — Qui a mangé du chou cru ? Quel goût a-t-il ? (Il est douceâtre). Mangeons-nous le chou cru ?

3. UTILITÉ; CONSERVATION. — Pourquoi plante-t-on les choux ? (C'est un aliment, un légume). Citez d'autres légumes. — Mangeons-nous le chou tout entier ? (Nous mangeons les feuilles de l'intérieur seulement). Le reste, soit les grandes feuilles, n'ont-elles aucune utilité ? (On les donne aux porcs, aux vaches, aux chèvres).

Ces choux resteront-ils dans ce « plantage » pendant l'hiver ? (Où les mettra-t-on ? A la cave, dans le jardin sous de la paille ou dans la terre). Pourquoi ? Ne peut-on conserver les choux autrement ? (On en fait de la choucroûte). Qui a aidé à faire la choucroûte ? Comment la fait-on ? Quand mange-t-on la choucroûte? (Pendant l'hiver).

4. CULTURE. — Comment croissent les légumes ? (On les sème au printemps). Qui a vu de la graine de chou ? Comment est-elle ? Où sème-t-on les choux ?

(Dans les endroits abrités). Quels sont les soins qu'il faut leur donner ? (Il faut les semer, les sarcler, les repiquer, les butter (« terrer »), etc.). Quand les récolte-t-on ? (En automne).

APPLICATIONS.

Grammaire : Pluriel des noms en ou.

Vocabulaire : Noms des légumes, mots nouveaux appris au cours de la leçon, etc.

Lecture : Jeanneret, 34e leçon (Le jardin potager). 35e leçon (Le jardin de Louis). 36e leçon (L'homme plante, Dieu arrose). 44e leçon (Le jardinier).

Rédaction : Faire rédiger une ou deux phrases pour chaque idée du plan.

DICTÉE

Les légumes.

Les choux, les carottes, les raves, les épinards, la laitue, les haricots, les pois, les fèves sont des légumes. Nous mangeons les feuilles des uns, les graines ou les racines des autres. Nous les cuisons ordinairement pour les manger. La salade se mange crue. Les légumes croissent dans le jardin ; ils demandent beaucoup de soins ; il faut les semer, les transplanter, les arroser, les sarcler. Les légumes sont des aliments.

D. et P.

SCIENCES NATURELLES

Degré moyen.

La crécerelle.

INTRODUCTION. — *M.* Votre camarade Louis vous a dit probablement que, avant-hier, un méchant oiseau avait enlevé un poussin de leur basse-cour. Savez-vous quel était l'auteur de ce méfait ? — *Paul* : C'était un *bon-oiseau*. — *Louis* : Non, c'était une *criblette*. — *M.* Il importe de ne pas confondre ces deux oiseaux. Le vrai nom du bon-oiseau est, vous le savez, *l'épervier*. Vous ignorez peut-être celui de la criblette. Lisez-le au bas de cette gravure (P. Robert)[1].

But. — C'est de la *crécerelle* que nous allons parler maintenant.

EXPOSÉ.

1. *Description générale (grosseur, plumage).* — La crécerelle est à peu près de la taille du pigeon domestique. Son plumage est roux et tacheté de noir. Sa tête et sa nuque sont gris-cendré, avec des lignes longitudinales plus foncées. Sa longue queue, barrée de noir, est blanche à l'extrémité. Ses ailes sont longues et aiguës.

2. *Bec, pattes, yeux.* — Mais ce qui la distingue surtout, ce sont ses yeux, ses pattes, son bec. Celui-ci, de couleur bleuâtre, est robuste et crochu, bien fait pour mettre une proie en lambeaux ; il a vers la pointe une fine dent de chaque côté. Les pattes sont jaunes ; elles sont terminées par des ongles longs et recourbés, creusés en dessous par une rigole à bords tranchants, pour mieux s'enfoncer dans les chairs. Ses yeux sont bruns et brillants, et sa vue très perçante.

3. *Le nid de la crécerelle ; ses œufs.* — La crécerelle niche au sommet des arbres élevés, dans les vieilles tours en ruine et dans les creux de rochers. Son nid, construit sans art, est fait de bûchettes, de racines et de mousse. Il contient en général quatre ou cinq œufs couleur de rouille, couverts de raies et de points brun-foncé.

4. *Son vol.* — Son vol est rapide et infatigable ; elle avance à tire d'aile avec une grande facilité, en faisant entendre parfois le cri qui lui a valu son nom. Elle peut s'élever très haut dans les airs. Aperçoit-elle une proie, elle se maintient

[1] La distinction n'est peut-être pas exacte dans toute la Suisse romande. Dans beaucoup de campagnes, on confond souvent ces deux oiseaux de proie, et il est possible qu'en certains endroits on applique le nom de *criblette* à l'épervier ou à sa femelle.

immobile, les ailes et la queue gracieusement déployées ; elle en guette ainsi de haut les moindres mouvements, puis, brusquement, fermant ses ailes, s'abat d'aplomb sur elle et la saisit de ses serres aiguës.

5. *Sa nourriture*. — Et quelle est cette proie ? C'est, hélas ! parfois un poulet de nos basses-cours, plus souvent quelque passereau qu'elle saisit au vol et s'en va soigneusement plumer avant de le manger. Mais il est un autre gibier qui lui donne moins de peine et qui fait son délice : ce sont les souris, les campagnols, les mulots, dont elle détruit une quantité considérable. Ce gibier- là, elle l'avale gloutonnement, tout entier ou par morceaux ; puis, après digestion laborieuse, elle en rejette par le bec la peau et les os. Elle ne dédaigne pas non plus les lézards, les chenilles, les vermisseaux. En raison de ses grands services, on l'a classée, malgré ses délits , au nombre de nos oiseaux utiles.

6. *Le coucou et la crécerelle*. On entend dire maintes fois dans nos campagnes que, vers la fin du printemps, le coucou se transforme en *criblette*. Par la grosseur du corps, la forme allongée de la queue et des ailes, la manière de voler, ces oiseaux présentent de loin des ressemblances qui ont pu occasionner la confusion. Mais il suffit de les voir de près pour être immédiatement détrompé. Les *pieds* du coucou ont aussi, il est vrai, des ongles forts et recourbés ; mais ce sont des pieds de grimpeurs, avec deux doigts en avant et deux en arrière ; — son *plumage* est cendré et non pas roux, — et surtout son bec ne ressemble en rien à celui du mangeur de chair.

COMPARAISON ET GÉNÉRALISATION.

Il existe un assez grand nombre d'oiseaux qui, comme la crécerelle, ont le bec et les pattes remarquablement conformés pour saisir et dépecer les proies vivantes. On peut citer parmi eux : l'*épervier*, la *buse*, le *milan*, les *faucons*, les *aigles*, le *gypaète*, les *vautours*, — le *hibou*, la *chouette*, l'*effraie*.

Ces oiseaux constituent l'*Ordre des* RAPACES ou *Oiseaux de proie*. Ils sont en général de grande taille. Ils ont des ailes longues et pointues, un bec fort et crochu, des pattes emplumées se terminant par quatre griffes puissantes appelées *serres*.

H. JATON.

Le chêne.

I. *Observations à faire à diverses époques de l'année*. — Germination des glands, développement de la jeune plante. — Eclosion des feuilles. — Ravage des hannetons. — Floraison. — Développement du gland ; sa maturité. — Compter approximativement l'âge d'un chêne abattu au moyen des couches annuelles. — Galles du chêne. — Observer des travaux en bois de chêne.

II. *Leçon de récapitulation en classe*. — Réunir et coordonner les observations générales qui peuvent avoir été faites dans les excursions scolaires et les observations particulières des élèves.

Objets nécessaires à la leçon : Rameau de chêne avec feuilles et glands, échantillons d'écorce ; échantillon de bois permettant de distinguer l'aubier du bois dur ou bois parfait, échantillons de bois travaillé ; galles. — Gravures et croquis au tableau noir.

Plan. — 1. Qu'est-ce que le chêne ? où croît-il ? — 2. Description : tronc, écorce, racines, branchage, feuilles. — 3. Fleurs, fruits. — 4. Croissance, longévité. — 5. Le bois et ses usages. — 6. Utilité de l'écorce. — 7. Utilité des glands. — 8. Noix de galle. — 9. Variétés : chêne rouvre, chêne pédonculé, chêne vert, chêne-liège, chêne à glands doux. — 10. Classification ; espèces voisines.

1. *Qu'est-ce que le chêne ? où croît-il ?* — Le chêne est le plus majestueux des arbres qui croissent naturellement en Europe. C'est véritablement le roi des forêts de la zone tempérée. Il est très commun en Suisse dans la région du Plateau.

Description. — Le chêne peut atteindre quarante mètres de hauteur et deux ou

trois mètres de circonférence. Son tronc est droit, cylindrique, élevé et recouvert d'une écorce épaisse et rugueuse. Ses racines s'enfoncent profondément dans le sol. Ses branches étalées forment pendant la belle saison un magnifique dôme de feuillage. Ses feuilles, un peu coriaces, sont découpées en lobes arrondis.

Fleurs ; glands. Le chêne porte deux sortes de fleurs : les fleurs mâles ou fleurs à étamines et les fleurs femelles ou fleurs à pistil. Les premières sont disposées en petits chatons allongés et pendants. La fleur femelle, qui donne naissance au gland, est entourée d'une enveloppe qui se transforme en cupule hémisphérique. Le gland proprement dit est de forme ovale allongée ; l'amande, dure et de couleur blanc-jaunâtre, a un goût un peu âpre ; elle est protégée par une enveloppe lisse et coriace terminée par une petite pointe ; comme celle de la noisette, elle se fend en deux parties.

Croissance, longévité. — Le chêne croît lentement, mais sa longévité est très grande et il atteint parfois des dimensions colossales. On a trouvé des chênes dont le nombre des couches annuelles indiquait un âge de mille à douze cents ans. En Suisse, cet arbre prospère jusqu'à une altitude de six à sept cents mètres. Au-dessus de huit cents mètres, on ne trouve plus guère que des chênes rabougris.

Le bois et ses usages.— Le bois du chêne rend des services inappréciables. Non seulement il présente une grande solidité, mais il se travaille facilement à la scie, au rabot, au tour et au ciseau. Les vaisseaux et les rayons médullaires ou mailles lui donnent un aspect particulier. Dans un tronc de chêne, on distingue deux parties : l'aubier, à l'extérieur, et le bois dur ou bois parfait au centre. La couche d'aubier, souvent très épaisse, est de couleur blanc-jaunâtre ; elle est relativement tendre et offre peu de résistance ; elle se pourrit rapidement et ne doit pas être employée comme bois de service. Le bois dur ou bois parfait est généralement de couleur brun-jaunâtre ; il est dur, élastique et très durable.

Le chêne est particulièrement recherché pour les ouvrages qui exigent une grande solidité : on en fait des colonnes, des poutres, des solives et autres pièces de charpente. Le menuisier en fait des portes, des fenêtres, des boiseries, des parquets, des escaliers. L'ébéniste en fait des dressoirs, des tables, des lits, etc. Dans nos contrées, c'est le bois par excellence pour la fabrication des tonneaux. Dans l'eau, il acquiert à la longue une excessive dureté et devient impérissable (pilotis lacustres, pilotis de Venise). On en emploie de grandes quantités dans les chantiers de constructions navales.

Utilité de l'écorce — L'écorce du chêne est employée dans les tanneries pour convertir les peaux en cuir. Pour cet usage on emploie l'écorce des jeunes chênes et non celle qui recouvre les vieux troncs. Cette écorce, enlevée au moment de la montée de la sève, est ensuite desséchée, puis réduite en menus morceaux à l'aide d'une machine à pilons. L'écorce de chêne doit ses propriétés à une substance amère, tonique et astringente appelée *tanin*, qui, en pénétrant dans les peaux, les durcit et les rend imputrescibles. Cette substance est aussi très employée en médecine. Après avoir servi au tannage, l'écorce pilée est moulée en mottes que l'on emploie pour le chauffage.

Utilité des glands. — Dans certaines contrées, en Serbie entre autres, les glands servent à la nourriture des porcs. Les glands doux de l'Espagne et du Portugal ont un goût analogue à celui de la châtaigne et servent à préparer une sorte de café.

Noix de galle. — On donne le nom de noix de galles aux excroissances de formes variables qui se développent sur certains végétaux par la piqûre que font divers insectes sur les bourgeons ou sur les feuilles pour y déposer leurs œufs. Sur le chêne, on remarque deux sortes de galles : des galles sphériques d'abord vertes, puis jaunes rougeâtres, qui se développent sur le limbe des feuilles, et des galles de forme moins régulière, munies d'aspérités et provenant du

développement anormal d'un bourgeon piqué par un insecte. Les galles que l'on trouve dans le commerce proviennent de l'Asie mineure et de la Perse. Elles sont employées pour teindre les étoffes en gris ou en noir et pour la préparation de l'encre.

Variétés. — Le chêne compte un grand nombre de variétés (une centaine). Les plus connues sont le *chêne rouvre*, le *chêne pédonculé*, le *chêne vert*, le *chêne-liège* et le *chêne à glands doux*. Le chêne rouvre l'emporte sur tous les autres par la beauté de son port. Le chêne pédonculé ou chêne à grappes, dont les glands sont portés par de longs pédoncules, a un bois plus noueux et plus dur que le rouvre. Le chêne-vert ou *yeuse*, commun dans le midi de la France. en Corse et en Espagne, est remarquable par la persistance de son feuillage. Son bois, très lourd et très dur, sert à faire d'excellents outils (rabots, varlopes, presses). Le chêne-liège, dont l'écorce sert à faire les bouchons, croît surtout dans le midi de la France et en Espagne. Le chêne à glands doux, dont on mange les fruits torréfiés, croît aussi dans le midi de la France, en Italie et en Espagne.

Classification. — Le chêne appartient à la famille des cupulifères. Les espèces voisines sont le hêtre, le châtaignier, le noisetier.

APPLICATIONS.

I. *Rédaction* : Compte rendu écrit partiel ou total. — Un vieux chêne raconte son histoire.

II. *Lecture* : Le chêne. (Dans Gobat et Allemand, Gavard, Dussaud et Gavard.)

III. *Récitation* : Le chêne et le roseau. — Le chant des bûcherons, par A. Theuriet.

IV. *Orthographe* : Dictée d'un ou de plusieurs alinéas de la description ci-dessus ou du livre de lecture.

V. *Dessin* : Feuille de chêne. — Rameau de chêne avec glands. — Motif de décoration emprunté au chêne (bordure, gland d'amortissement). Faire observer une *pièce de dix centimes*.

Le liège.

Le liège n'est autre chose que la couche extérieure de l'écorce d'une variété de chêne, le chêne-liège, qui croît dans le midi de la France, en Corse, en Sardaigne, dans les parties maritimes de l'Italie et de l'Espagne, en Algérie.

Lorsque l'arbre a atteint une vingtaine d'années, c'est-à-dire lorsque son tronc mesure vingt à trente centimètres de diamètre, on enlève délicatement, au moyen d'une hachette, la couche extérieure de son écorce qui constitue un liège dur et inutilisable. Une dizaine d'années après, on peut enlever une couche de liège fin, élastique, de bonne qualité et d'une épaisseur suffisante pour faire des bouchons. L'opération peut être renouvelée tous les huit ans et même plus tôt jurqu'à ce que l'arbre ait atteint l'âge de cent à cent cinquante ans. A partir de cet âge, l'arbre dépérit et ne donne plus que du liège de mauvaise qualité.

Lorsque les plaques de liège sont enlevées, on les fait sécher, on en râpe les deux faces, puis on les expose pendant quelques minutes à l'action de la vapeur d'eau pour les assouplir. En Espagne, on les soumet au moment de la récolte à l'action d'une flamme vive. Le noir d'Espagne, utilisé en teinture, est fait avec du liège calciné et réduit en poudre.

Le liége sert à faire des bouchons, des semelles, des bouées de sauvetage, des manchons pour apprendre à nager, et bien d'autres choses encore. Les pêcheurs en garnissent les bords de leurs filets pour les maintenir à la surface de l'eau.

La mort du chêne.

Il est mort, le grand chêne qui était comme le roi de la forêt. Des bûcherons sont venus avec de lourdes cognées et de longues cordes ; ils ont attaché les

cordes aux branches les plus grosses ; ils ont dégarni de terre le bas de l'arbre, ils l'ont isolé en coupant les grosses racines qui rampaient sur le sol, comme de monstrueux serpents ; puis avec leurs cognées ils ont frappé, frappé encore, frappé longtemps l'énorme tronc qui retentissait sous leurs coups. Quand l'entaille leur a paru assez profonde, ils se sont écartés du côté où elle s'ouvrait, ils ont tiré de loin sur les cordes, le chêne a craqué formidablement, il a oscillé, il s'est penché ; les bûcherons ont redoublé d'efforts et le chêne, avec un grand bruit de branches cassées et de feuillage froissé, s'est abattu de tout son long dans la clairière où il se dressait solitaire et majestueux.

Au bout du tronçon, qui reste seul à la place où le tronc s'élevait, la sève, qui est le sang des plantes, monte et afflue encore ; hier elle circulait dans l'arbre tout entier ; elle portait aux plus hauts rameaux qui se balançaient dans l'air la nourriture puisée aux profondeurs de la terre ; aujourd'hui elle ne peut aller plus loin ; la blessure faite par le fer des hommes est irréparable ; le chêne est mort.

G. Renard.

COMPOSITION

Un petit garçon obligeant.

Canevas. — Charles venait de rendre visite à sa marraine malade. — Il rencontra une pauvre vieille femme portant un lourd fagot. — Il eut pitié d'elle, se chargea de son fardeau et le lui porta jusqu'à sa demeure. — Remerciements émus de la pauvre vieille.

Charles, garçonnet d'une dizaine d'années, revenait un samedi après-midi du village voisin, où il était allé rendre visite à sa marraine malade.

Comme il marchait d'un pas rapide, il eut bientôt rejoint une pauvre femme chargée d'un lourd fagot de bois mort qu'elle avait ramassé dans la forêt voisine. La bonne vieille, essoufflée, n'avançait qu'avec beaucoup de peine.

Charles eut pitié d'elle. « Si vous le permettez, Madame Paulet, lui dit-il poliment, je porterai votre fardeau jusque chez vous. Je ne suis pas très pressé, et cela ne me détournera pas beaucoup. » Et sans même attendre la réponse, il s'empara prestement du fagot, le chargea sur son épaule et le porta jusqu'à la chaumière de la pauvre femme.

« Merci, Charles, lui dit la bonne vieille, je n'oublierai jamais le service que tu m'as rendu. Dieu veuille te récompenser de ta bonne action. »

DICTÉES

Eloge du thé.

Personne n'ignore que le thé est, en Angleterre et en Russie, pour la famille anglaise et aussi pour la famille russe, l'occasion, le centre des affections douces de la maison et du foyer. Soir et matin, le thé réunit la famille, dispersée le reste du jour, groupe les enfants autour des parents. L'habitude, le tour ordinaire de la vie les saisit insensiblement, les façonne et les moule aux vertus domestiques. La théière d'une famille anglaise, le samovar d'une famille russe, versent avec le thé les affections saines, les sentiments d'union et d'amitié.

Pour l'étranger, indifférent, profane, ce qui coule de là n'est que de l'eau chaude ou une triste tisane ; pour eux, ce qui coule de là, c'est d'abord cette excitation intellectuelle, légère et noble, par laquelle on sent qu'on vaut davantage, et qu'on est élevé à des hauteurs nouvelles, et puis, ce sont surtout ces sentiments d'union, de douceur, de tranquilles vertus. Le thé a, dans ces pays, une sorte d'influence morale.

Emile Deschanel.

Cueillette du thé.

La première cueillette se fait à la fin de l'hiver. Les feuilles, jeunes et tendres, n'ont encore que quelques jours de pousse au moment de la récolte. A cause de

leur rareté et de leur prix, elles sont réservées pour les princes et les gens riches. Elles constituent ce que l'on nomme le thé impérial.

La seconde cueillette se fait au commencement du printemps. A cette époque, quelques feuilles ont atteint leur perfection, d'autres ne sont pas encore arrivées à toute leur croissance ; néanmoins, on les cueille toutes, indifféremment, puis on les trie et on les assortit selon leur âge, leur dimension et leur valeur. Le thé récolté à cette époque s'appelle le thé chinois.

La troisième et dernière récolte se fait vers le milieu de l'été, lorsque les feuilles sont touffues et parvenues à toute leur croissance. Cette sorte de thé, la plus grossière, est réservée pour le peuple.

Section vaudoise des Maîtres abstinents. POIRET.

Retour des frimas.

L'automne et l'hiver ne sont pas moins indispensables à la vie terrestre que le printemps et l'été. Après avoir donné ses fleurs et ses fruits, la terre réclame le repos, le calme, le silence, et son sein n'est intarissable qu'à la condition d'être régénéré périodiquement.

La verdure uniforme du printemps et de l'été a fait place à la diversité des nuances qui précède la chute des feuilles. Les paysages sont plus modelés, les tons des nuages, comme ceux des bois, sont plus chauds et plus fixes, comme si, avant de s'éteindre, la nature voulait affirmer aux yeux de l'homme, sa grandeur et son éternité.

(Communiqué par A. Reverchon.) C. FLAMMARION.

RÉCITATION

La nuit.

La nuit s'avance
Et le silence
Succède au bruit;
Dans la nature
Plus un murmure,
Tout s'assoupit.

La lune blanche
Déjà se penche
A l'horizon,
Et sa lumière
Glisse, légère,
Sur le gazon.

A. ECK.

Les plaintes d'un rossignol.

Un rossignol rêvait tout au fond du bocage,
Quand un enfant le prit, et puis le mit en cage.
Alors ce doux oiseau, ce chantre de nos bois,
Sentit tarir en lui les élans de sa voix.
Il disait, dans ses chants, jadis si poétiques,
Aujourd'hui devenus accents mélancoliques :
— « Pourquoi m'avez-vous mis loin des jolis buissons
« Où j'égrenais, le soir, mes plus claires chansons ?
« Là-bas, j'étais heureux auprès de ma compagne,
« Je contemplais, ravi, les champs et la montagne
« Et sautillais, joyeux, sur les fleurs du gazon.
« Ah! laissez-moi voler vers le libre horizon! »
Et l'enfant qui lissait de sa main le plumage
Du rossignol, lui dit: — « Monte vers le nuage,
Mais pour moi, viens le soir, vocaliser ton chant ».
Le rossignol revint: il fut reconnaissant.

CAMILLE NATAL.

COMPTABILITÉ

Degré supérieur.

Compte de journées.

Six ouvriers ont travaillé chez un entrepreneur pendant une semaine. Etablir le compte des journées d'après ce qui suit :

La journée est de 12 heures.

Lundi, les ouvriers Martin et Blanc ont travaillé 12 heures, Piot 8 heures, Duc 6 heures, Roy 5 heures et Ravy 4 heures.

Mardi, Roy, Piot et Duc, 10 heures, Martin 9 heures, Blanc et Ravy 7 heures.

Mercredi, Duc, Piot et Ravy, 12 heures, Blanc 10 heures, Roy 9 heures et Martin 4 heures.

Jeudi, Roy, Martin, Ravy et Piot 12 heures, Blanc 11 heures et Duc 2 heures.

Vendredi, Duc 12 heures, Roy, Ravy et Blanc 10 heures, Martin 8 heures et Piot 5 heures.

Samedi, Martin et Roy 12 heures, Piot 11 heures, Duc 9 heures, Ravy 8 heures et Blanc 3 heures.

Le prix des journées est : pour Ravy et Blanc f. 4,80 ; pour Roy f. 4,20 ; pour Duc f. 3,80 ; pour Piot f. 3,60 et pour Martin f. 3.

La solution du compte doit indiquer :

1° Les unités ou fractions de journée pour chaque jour de la semaine.
2° Le total des journées pour chaque ouvrier.
3° Le salaire de chacun d'eux.
4° Le total des journées faites chaque jour.
5° La somme totale à payer.

Solution.

Noms des ouvriers	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total des journées	Prix d'une journée	Salaire des ouvriers
Martin.	1 —	3/4	1/3	1 —	2/3	1 —	4 3/4	Fr. 3 —	Fr. 14 25
Blanc.	1 —	7/12	5/6	11/12	5/6	1/4	4 5/12	» 4 80	« 21 20
Piot.	2/3	5/6	1 —	1 —	5/12	11/12	4 5/6	» 3 60	» 17 40
Duc.	1/2	5/6	1 —	1/6	1 —	3/4	4 1/4	» 3 80	» 16 15
Roy.	5/12	5/6	3/4	1 —	5/6	1 —	4 5/6	» 4 20	» 20 30
Ravy.	1/3	7/12	1 —	1 —	5/6	2/3	4 5/12	» 4 80	» 21 20
Total général	3 11/12	4 5/12	4 11/12	5 1/12	4 7/12	4 7/12	27 6/12	Fr. 24 20	Fr. 110 50

N° 13. Ce compte peut servir d'exercice de récapitulation sur les fractions ordinaires.

A. Deppierraz.

BIBLIOGRAPHIE

Noel, *chœur pour trois voix d'enfants*. — Poésie de Camille Natal ; musique de Urbain Denoyelle. Prix : fr. 0,25 l'exemplaire.

Ce chœur est à recommander aux personnes en quête de chants de Noël. Il fait partie de la charmante collection *L'Orphéon des écoles*, éditée par la maison Fœtisch frères, Lausanne.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Le département de l'instruction publique et la direction des écoles de Lausanne mettent au concours la place de maître spécial de chant à l'école industrielle cantonale et à l'école supérieure et gymnase des jeunes filles de Lausanne.

Traitement à l'école industrielle cantonale : 1600 frs. pour 12 heures, et à l'école supérieure et gymnase des jeunes filles : 1400 frs. pour 11 heures.

Les deux administrations désirent nommer le même titulaire aux deux emplois.

Adresser les inscriptions pour les deux fonctions au département de l'instruction publique et des cultes, avant le 30 novembre, à 5 heures du soir.

BUREAU DES FOURNITURES SCOLAIRES

Concours pour l'élaboration de manuels.

En tenant compte de la décision prise en date du 28 décembre 1899, le département prolonge jusqu'au 28 décembre prochain le délai accordé pour l'envoi des manuscrits concernant les **recueils d'arithmétique** à l'usage des élèves et du personnel enseignant.

Le dernier délai reste fixé au 31 courant pour les manuels de chant et de sciences naturelles.

NOMINATIONS

Le 10 novembre, le Conseil d'Etat a nommé M. Aimé Chavan, suffragant à Chexbres, au poste de pasteur de la paroisse de Grandson.

APPRENTISSAGE

Publications mises à la disposition des apprentis et apprenties.

Le département soussigné, voulant faciliter aux apprentis et apprenties l'étude de leur profession, met les ouvrages suivants à leur disposition.

Le prix sera remboursé, jusqu'à concurrence de 5 fr., à l'apprenti, à la condition qu'il se présentera aux examens de fin d'apprentissage ; cette faveur n'est toutefoi accordée que pour des volumes intéressant directement la profession de l'appreut. et demandés au département au moins 6 mois à l'avance.

Titres des ouvrages.	Prix Fr.
Dejonc. La mécanique pratique	5 —
Demanet. Maçonnerie	4 —
A. Poutiers: Le menuisier (pour apprentis de 1re année)	0 75
» La Menuiserie (pour apprentis de 2e et 3e année)	4 —
Le Bon jardinier, almanach horticole[1]	7 —
Berthoud. La charcuterie pratique	4 —
Blanchon. La pratique en reliure	2 —
Desormes. Notions de typographie[2]	8 —
Desormes et Basile. Dictionnaire des arts graphiques. 2 vol.[3]	6 75
Lenoir. Traité théorique et pratique du tapissier[4]	50 —
Dr Georges Pennetier. Leçons sur les matières premières organiques	18 —
Lungwitz. Manuel du maréchal ferrant	3 —
Kohly. Guide pratique du monteur de boîtes et du fabricant d'horlogerie	1 50
De Vevey. Manuel de la fabrication du beurre	0 60
Paul Laporte. Méthode de coupe pratique des vêtement d'hommes[5]	15 —

Vu les prix élevés seront remis aux prix ci-après :
[1] fr. 5 75; [2] fr. 6; [3] fr. 5 40; [4] fr. 35; [5] fr. 9.

Le département recevra avec reconnaissance les renseignements sur d'autres ouvrages professionnels qui pourraient être utiles aux apprentis et remis aux mêmes conditions que ceux mentionnés ci-dessus.

Département de l'agriculture et du commerce.

Je cherche pour le 1er janvier une jeune **bonne supérieure, protestante,** pour soigner 3 petites filles de 7 à 10 ans. Elle doit savoir la couture. Envoyer certificats, photographie, conditions à Comtesse d'Arnim, Nassenheide in Pommern.

Celui qui

désire employer une excellente

Gomme à effacer

DOIT ACHETER LE

(GOMME FÉDÉRALE)

patenté

H. Mignot, éditeur

LAUSANNE, Pré-du-Marché, 17.

Prime aux abonnés de l'ÉDUCATEUR

Quelques exemplaires des ouvrages ci-après indiqués sont mis gratuitement à la disposition des abonnés de l'*Educateur*:

Genèse des grands hommes. Gens de lettres français modernes, par A. Odin, professeur à l'Université de Sofia. 2 vol. in-8o, avec 33 tableaux et 24 cartes.

Exercices de style et de composition, par C. Mignot, troisième édition.

Joindre à la demande un timbre de 40 cent. pour affranchissement de l'envoi.

TRAVAUX MANUELS

Pyrogravure

SCULPTURE ÉLÉMENTAIRE

Découpage du bois

PRIX-COURANT GRATIS ET FRANCO

E. KLIEBES

GENÈVE, 39, rue de l'Entrepôt, GENÈVE

ATELIER DE RELIURE

CH. MAULAZ

Escaliers-du-Marché, 23

LAUSANNE

Reliure soignée et solide. — Prix modérés. — Prix spéciaux pour bibliothèques populaires.

Spécialité de Chemises

Grand choix de chemises blanches et couleurs en tous genres.
Chemises flanelle, chemises Jæger, etc., etc.

CONFECTION SUR MESURE

CHEZ

CONSTANT GACHET, AUBONNE

Grande Fabrique de Meubles

Lits massifs, complets 75, 85 à 130 fr.
Lits fer, complets 38, 48 à 68 fr.
Garde-robes massives 100, 115 à 125 fr.
Garde-robes sapin 50, 60 à 75 fr.

Lavabos-commode marbre 55, 65 à 75 fr.
Lavabos simples, marbre 22, 25 à 45 fr.
Armoires à glace, 120 à 180 fr.
Commodes massives 50 à 75 fr.

Ameublements de salon, Louis XV 140 à 350 fr.
Ameublements de salon, Louis XIV 350 à 550 fr.
Ameublements de salon, Louis XVI 380 à 580 fr
Canapés divers 20, 30, 35, 38 à 75 fr.

Magasins **Pochon frères,** *tapissiers-ébénistes,*

LAUSANNE, PLACE CENTRALE

Spécialité de trousseaux massifs pour la campagne.

FŒTISCH FRÈRES

Editeurs de Musique - LAUSANNE

NOUVEAUTÉS

Musique religieuse pour Noël.

Toutes ces œuvres seront envoyées à l'examen sur demande.

QUATRE NOËLS

pour chœur de femmes avec accompagnement de l'orgue ou harmonium,
par
T. STRONG.

Prix : en 1 cahier, partition net fr. 4.50. Par numéros séparés : N° 1, fr. 1.50. N° fr. 1.—. N° 3 et 4 à fr. 2.— chacun.

Kling, H. Louange à Dieu, chœur à 3 voix égales avec accompagnement d'Orgue (harmonium ou piano),	
partition	3.—
parties	0.25
Cantique de Noël, chant et piano	1.50
chœur à 4 voix mixtes	0.50
chœur à 4 voix d'hommes	1.—
chœur à 3 voix égales	0.30
Chant de Noël, chant et piano	2.—

Chœurs mixtes

North, C. Noël. La terre a tressailli	1.50
Bischoff, J. Soir de Noël	0.50
Nossek, C. Chant de Noël	0.50
Lauber, E. Noël	0.50
Sinigaglia, L. Noël	1.—
Adam, A. Cantique de Noël	0.50
Schumann, R. Chant de Noël	0.25

Chœurs mixtes

Bost, L. Noël ! Noël !	0.[illegible]
Bischoff, J. Noël ! Le cantique des anges	1.[illegible]

A 3 voix égales.

North, Op. 21-6. Chants de Noël	0.[illegible]
Op. 3. Noëls de J. G. Aiblinger	0.[illegible]
Klin[illegible], [illegible]nt de Noël	0.[illegible]
Cha[illegible]*sa* [illegible] Noël des petits enfants	0.[illegible]
Ada[illegible]. [illegible]ique de Noël	0.[illegible]
Schuma[illegible] Chant de Noël	0.[illegible]
Deno[illegible]*le* [illegible] Noël	0.[illegible]

Chœurs à 4 voix d'hommes.

Nossek, C. Noël	1.[illegible]
Uffolz, P. Noël	1.[illegible]
North, C. Chant de Noël	1.[illegible]
Adam, A. Cantique de Noël	0.[illegible]
Schumann, R. Chant de Noël	0.[illegible]

Demandez les grands succès :

Loewe, C. La Montre, *célèbre ballade,* mezzo-soprano ou baryton	Fr. 1.50
Ganz, R. Noël en rêve.	Fr. 2.—
Grünholzer, K. Sur la montagne. 7 mélodies. 2me édition	Fr. 2.—
Album populaire suisse. 40 mélodies nationales pour piano (chant ad lib.)	Fr. 3.—
Le même pour *violon, flute, cornet, clarinette* ou *bugle* . .	Fr. 1.50

RINCK-NORTH-CANTATE DE NOËL

à 4 voix mixtes (solo et chœurs), avec accompagnement d'orgue (harmonium ou piano)
Partition: fr. 4. — Parties: fr. 0 50

Lausanne. — Imprimerie Ch. Viret-Genton.

DIEU HUMANITÉ PATRIE

XXXVIme ANNEE — No 47 LAUSANNE — 24 novembre 1900.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUNIS·)

ORGANE
DE LA
SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les samedis.

RÉDACTEUR EN CHEF :
FRANÇOIS GUEX, Directeur des Ecoles normales, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :
ALEXIS REYMOND, instituteur, Morges.

Gérant : Abonnements et Annonces.
MARIUS PERRIN, adjoint, La Gaîté, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.
GENÈVE : **W. Rosier**, professeur.
NEUCHATEL : **C. Hintenlang**, instituteur, Noiraigue.
FRIBOURG **A. Perriard**, inspecteur scolaire, Belfaux.
VALAIS : **U. Gailland**, inst., St-Barthélemy.
VAUD : **E. Savary**, instituteur Chalet-à-Gobet.

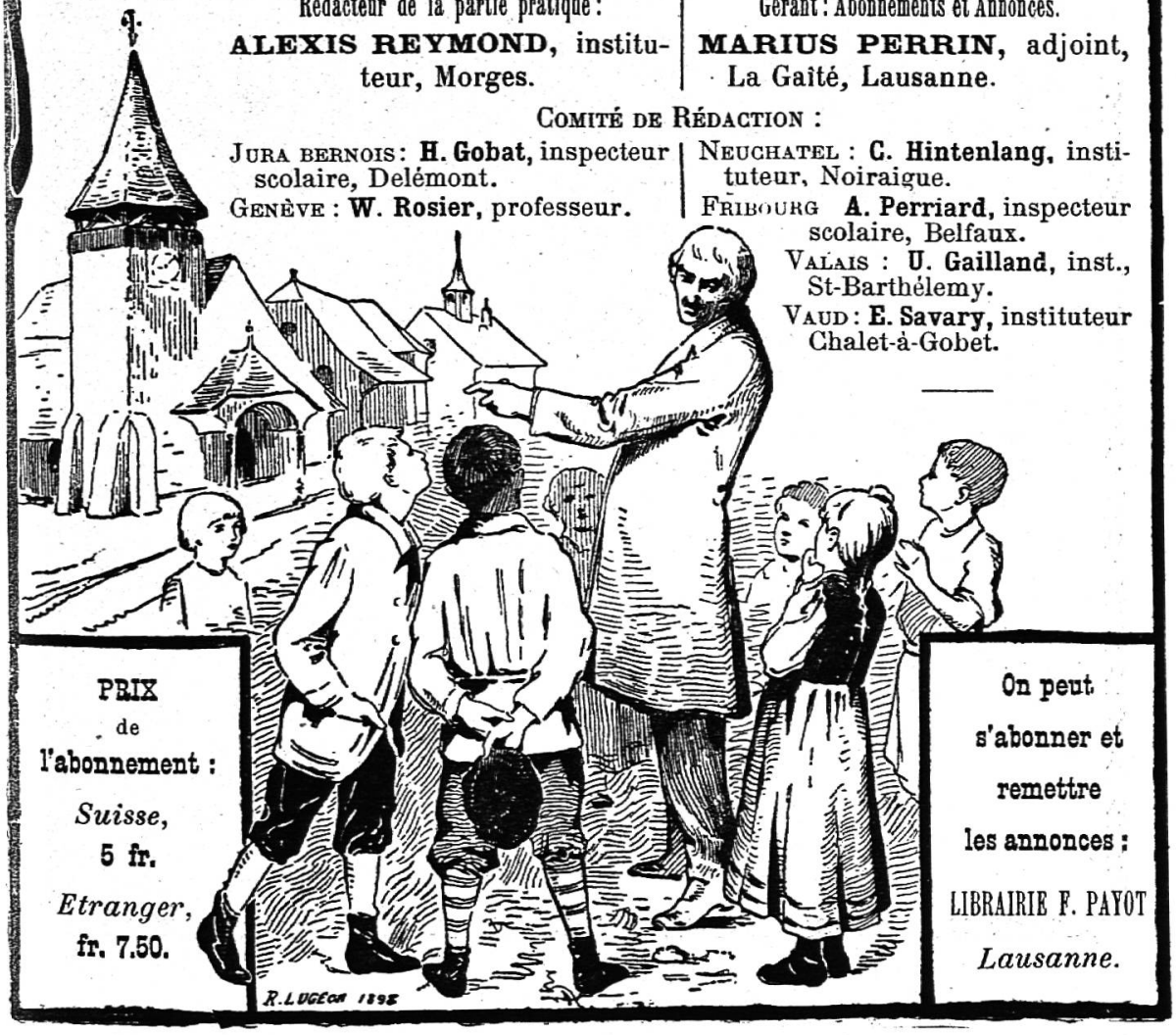

PRIX de l'abonnement :
Suisse, 5 fr.
Etranger, fr. 7.50.

On peut s'abonner et remettre les annonces :
LIBRAIRIE F. PAYOT
Lausanne.

Tout ouvrage dont l'ÉDUCATEUR recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte rendu, s'il y a lieu. — Prix des annonces : 30 centimes la ligne.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.

MM. **Baatard,** Lucien, prof., Genève.
Rosier, William, prof., Genève.
Grosgurin, L., inst., Genève.
Pesson, Ch., inst. Genève.

Jura Bernois.

MM. **Chatelain,** G., inspect., Porrentruy.
Mercerat, E., inst. Sonvillier.
Duvoisin, H., direct., Delémont.
Schaller, G., direct., Porrentruy.
Gylam, A., inspecteur, Corgémont.
Baumgartner, A., inst., Bienne.

Neuchâtel.

MM. **Thiébaud,** A., inst., Locle.
Grandjean, A., inst., Locle.
Brandt, W., inst., Neuchâtel.

Fribourg.

M. **Genoud,** Léon, directeur, Fribourg.

Valais.

M. **Blanchut,** F., inst., Collonges.

Vaud.

MM. **Cloux,** F., Essertines.
Dériaz, J., Dizy.
Cornamusaz, F., Trey.
Rochat, P., Yverdon.
Jayet, L., Lausanne.
Visinand, L., Lausanne.
Faillettaz, G., Gimel.
Briod, E., Fey.
Martin, H., Mézières.
Magnin, J., Préverenges.

Suisse allemande.

M. **Fritschi,** Fr., président du *Schweiz. Lehrerverein,* Zurich.

Tessin : M. Nizzola.

Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. **Ruchet,** Marc, conseiller fédéral, prés. honoraire, Berne.
Gagnaux, L., syndic, président effectif, Lausanne.
Burdet, L., instituteur, vice-président. Lutry.

MM. **Perrin,** Marius, adjoint, trésorier, Lausanne.
Sonnay, adjoint, secrétaire, Lausanne.

RENTES VIAGÈRES

Les placements viagers peuvent être constitués par des versements au comptant ou par cession de titres, d'effets publics, d'obligations hypothécaires, etc.

Age du rentier	Versement unique pour une rente viagère immédiate de 100 fr. par an	Age du rentier	Rente annuelle pour un placement de 1000 fr.
50	1461,95	50	68,40
55	1290,15	55	77,51
60	1108,80	60	90,19
65	923,83	65	108,25
70	776,77	70	128,74

Les *nouveaux tarifs*, les *prospectus* et les *comptes rendus* sont remis gratuitement à toute personne qui en fait la demande à l'Agence ou à la Direction de la

Société suisse
d'Assurances générales sur la vie humaine
Précédemment : Caisse de Rentes Suisse
à ZURICH

PUPITRES HYGIENIQUES

A. MAUCHAIN

GENÈVE — Place Métropole — GENÈVE

Système breveté ✠ 3925 — Modèle déposé.

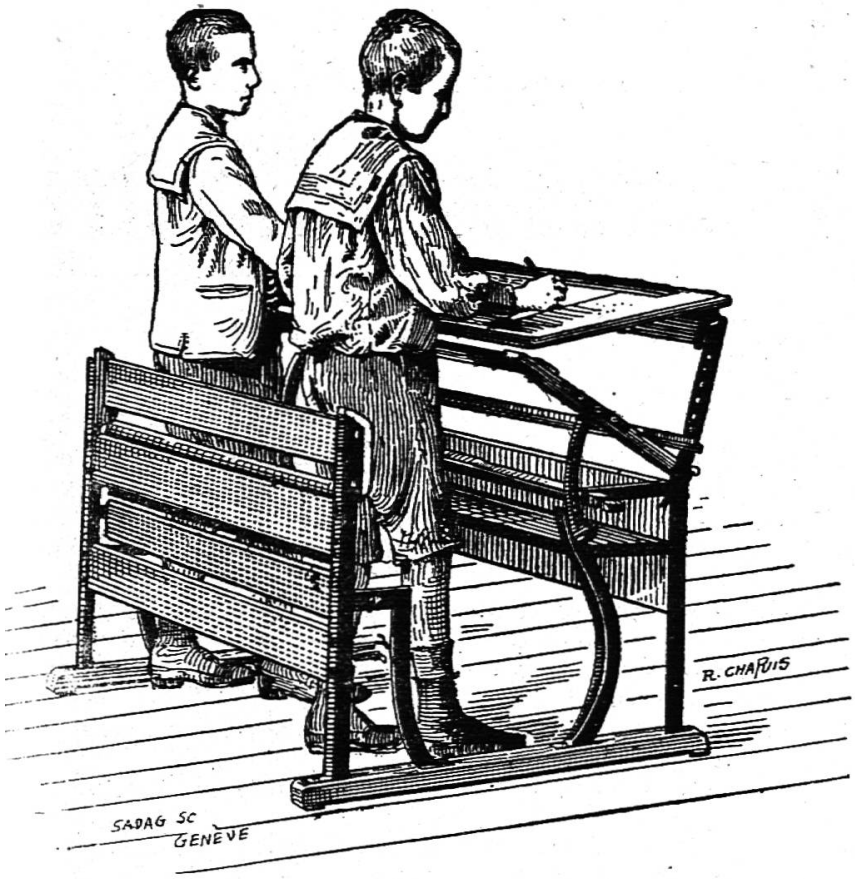

Grandeur de la tablette : 125 × 50.

ur demande, on pourra varier ces dimensions.

EXPOSITION UNIVERSELLE

Paris 1900

Groupe I. Classe I.

MÉDAILLE D'OR

Ce pupitre offre sur les autres systèmes les avantages suivants :

1. De s'accommoder aux diverses tailles des élèves ;
2. De leur permettre dans leurs différents travaux de conserver ne attitude physiologique n'entraînant aucune déviation du tronc des membres, assurant le libre jeu des viscères et évitant les convénients graves qu'a pour la vision notre mobilier scolaire tuel ;
3. De se prêter aux diverses exigences de l'enseignement riture, lecture, dessin, coupe, couture, etc.)

Pupitre officiel

DU CANTON DE GENÈVE

Travail assis et debout

S'adapte à toutes les tailles.

La fabrication peut se faire dans chaque localité. S'entendre avec l'inventeur.

Modèle N° 15.

Prix du pupitre avec banc 47 fr. 50

Même modèle avec chaises: 47 fr. 50

Attestations et prospectus à disposition.

1883. Vienne. — Médaille de mérite.

1883. Exposition Nationale de Zurich. — Diplôme.

1884. Exp. Internationale, Nice. — Médaille d'argent.

1885. Exp. Internationale des Inventions brevetées, Paris. — Médaille d'or.

1885. Exp. Internationale du Travail, Paris. — Médaille d'or.

1893. Expos. Internationale d'Hygiène, Dijon. — Diplôme d'honneur.

1893. Expos. Internationale du Havre. — Médaille d'or.

1889. EXP. INTERNATIONALE, PARIS. — MÉDAILLE D'OR.

1896. Exp. Nationale Genève. — Seule MÉDAILLE D'OR décernée au mobilier scolaire.

1900. Exp. Universelle, Paris — Médaille d'or.

AGENDA DES ÉCOLES

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur le supplément contenu dans ce numéro et le bulletin de commande qui l'accompagne.

EN SOUSCRIPTION

à la Librairie PAYOT & Cie, Lausanne

Indispensable à tous les membres du corps enseignant

Nouveau Larousse Illustré

DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE UNIVERSEL

EN SEPT VOLUMES **EN SEPT VOLUMES**

Le **Nouveau Larousse illustré** est rédigé par des écrivains et des savants éminents. Il donne l'**essentiel** pour toutes les branches des connaissances humaines : Histoire, — Géographie, — Biographie, — Mythologie, — Sciences mathématiques, — Sciences physiques et naturelles, — Chimie, — Médecine, — Economie rurale, — Pédagogie, etc.

Le **Nouveau Larousse illustré** est illustré **de milliers de gravures** qui complètent le texte et le rendent plus compréhensible. Des **tableaux synthétiques** et de **magnifiques planches en couleurs** facilitent dans l'esprit du lecteur la formation des vues d'ensemble et des idées générales.

Enfin, des **cartes** en noir et en couleurs, soigneusement mises à jour, forment un ensemble de documents géographiques aussi précieux qu'abondants.

Le **Nouveau Larousse illustré** est d'une incontestable supériorité sur toutes les encyclopédies parues jusqu'à ce jour.

La modicité du prix de souscription et les facilités de paiement le mettent à la portée de tous.

Prix actuel de la souscription :

180 francs en fascicules, en séries ou en volumes brochés.
215 francs en volumes reliés demi-chagrin, fers spéciaux.
Les 3 volumes déjà parus sont fournis immédiatement à chaque souscripteur.

Facilité de paiement : Remboursements mensuels de **5** francs.

Professeur intéressé.

On cherche pour une ancienne institution de jeunes gens un professeur pour enseigner les *langues modernes*. La préférence serait donnée à un monsieur qui serait disposé de placer un *petit capital* dans l'établissement, avec participation aux bénéfices. Beau traitement, *affaire sérieuse*, bonne garantie.

Adresser les offres sous chiffre 2469, à l'administration du journal.